

6 octobre 2022



Journée nationale des Aidants du 6 octobre 2022 Tour d'horizon des aides au départ en vacances proposées par l'ANCV pour les seniors et leurs aidants

Les seniors et leurs aidants ont eux aussi besoin de souffler un peu, de se ressourcer. Partir en vacances apporte ce moment de répit et de reconstruction de lien social. L'Agence nationale pour les Chèques-Vacances, qui fête ses 40 ans cette année, a pris en compte la problématique des aidants et accompagne dans des séjours de répit ces publics particulièrement affectés par deux ans de pandémie avec le **programme Seniors en Vacances** et **l'appel à projets en faveur des personnes âgées dépendantes et de leurs aidants**.

***Seniors en Vacances*, un programme devenu incontournable pour les personnes âgées et leurs aidants**

Depuis 2007, le programme Seniors en Vacances œuvre pour le **maintien du lien social** et la **prévention de la perte d'autonomie** des personnes âgées au moyen d'une **offre de séjours adaptés**. En groupe ou en solo, **195 destinations** en France et en Europe, à la campagne ou à la mer, sont proposées aux seniors aux revenus les plus modestes, qui peuvent aussi bénéficier d'une aide sous condition de ressources*. Ce sont déjà 735 000 seniors qui en ont bénéficié.

Depuis 2010, 28 000 aidants sont partis en vacances avec le programme de Seniors en Vacances. En effet, pour faciliter l'accès à ce programme aux seniors en perte d'autonomie ou en situation de handicap, les aidants aussi peuvent faire partie du séjour. Ces derniers peuvent, en outre, partir seuls pour bénéficier d'un temps de répit. Ils ont accès à l'aide financière sans condition d'âge ni de ressources.

L'appel à projets en faveur des personnes âgées dépendantes et de leurs aidants, une expérimentation concluante

Pour la troisième année consécutive, l'ANCV renouvelle l'appel à projets à destination des personnes âgées dépendantes et de leurs aidants. **La seconde édition, en 2021, a permis d'aider 285 personnes âgées dépendantes et leurs aidants**. A ce jour, 89 projets ont été portés en 2022, et 566 seniors ont pu ainsi partir avec 206 aidants. Complémentaire au programme Seniors en Vacances, cette initiative vise à permettre aux structures médico-sociales de proposer des séjours adaptés aux situations de nos aînés dépendants et de leurs aidants.

Pour en savoir plus :

<https://www.ancv.com/pada>

Enquête sur les seniors et les vacances

L'ANCV et la CNAV ont réalisé une enquête** auprès des bénéficiaires du programme Seniors en Vacances pour identifier leurs besoins et leurs attentes en termes de vacances. Parmi les enseignements :

- **95,3%** des personnes interrogées déclarent qu'il est indispensable ou important de partir en vacances ;
- **98,6%** des répondants envisagent de repartir en vacances à l'avenir ;
- **93%** des répondants ne sont pas prêts à délaissier les vacances pour des activités près de chez elles.

Les vacances des seniors en 2020, le réconfort face à la crise :

- **74,3%** n'ont pas envisagé de renoncer aux vacances ;
- **85,7%** des inscrits en individuel n'ont pas pris en compte la propagation du virus au moment de la réservation ;
- **70,4%** disent que les bénéfices ont été aussi importants qu'en dehors de la crise.

* Dans la limite de 50 % du prix du séjour et de 180 € pour un séjour de 8 jours et 150 € pour un séjour de 5 jours.

** Enquête menée entre mars 2020 et novembre 2021 auprès de 1598 répondants âgés entre 60 et 80 ans.

A propos de l'ANCV

L'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances.

L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,65 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est attribué par les comités sociaux et économiques des entreprises ou par les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est la plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances ;
- les aides à la personne, qui ont permis de soutenir en 2021 le départ en vacances de 187 000 de nos concitoyens les plus fragiles : familles en difficulté économique et sociale, seniors isolés, jeunes en difficulté ou en insertion, personnes en situation de handicap... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec 4 300 associations, collectivités territoriales et organismes sociaux, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces programmes d'action sociale, combinant aide financière et accompagnement social.

Contact presse ANCV :

Muriel Droin – mdroin@ancv.fr
01 34 29 51 94